

**Acquisition et implantation de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires  
Demande de crédit**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. HISTORIQUE**

Dans sa séance du 19 mai 2006, le Conseil communal d'Ecublens VD, suite au préavis de la Municipalité N° 09/2006 du 10 avril 2006, a accepté d'accorder un crédit pour l'acquisition de trois panneaux lumineux graphiques. Ces panneaux avaient notamment les objectifs suivants:

- a) Remplacer des supports pour banderoles obsolètes, onéreuses et peu conviviales par un moyen de diffusion moderne, ainsi que compléter les 17 supports pour affiches F4 mis à disposition des sociétés locales pour annoncer les manifestations;
- b) résoudre la problématique de disponibilité des différents supports en permettant à l'ensemble des sociétés locales de pouvoir annoncer des manifestations simultanément;
- c) offrir un support supplémentaire aux autorités et à l'administration communale pour diffuser des informations d'intérêt général.

**2. BILAN**

Cela fait maintenant bientôt trois ans que les trois panneaux, situés à la route du Bois et aux deux carrefours Tir-Fédéral/Villars et Tir-Fédéral/Bochet sont en activité. Les manifestations locales ou avec un intérêt local, mais aussi des messages de prévention (canicule), de sensibilisation (campagne "attitudes respect"), de soutien à des journées spéciales (sida, cancer, bénévoles, égalité, etc.), les travaux routiers et bien d'autres communications encore font partie des plus de 300 informations différentes qui ont été diffusées depuis leur mise en service.

Concernant les annonceurs, le bilan est aussi positif, satisfaits qu'ils sont de pouvoir compter sur un outil de communication moderne et réactif, envié des communes voisines. Les bons échos reçus de la population montrent que cette initiative était judicieuse.

Au niveau de la fiabilité, aucune panne de matériel n'a été constatée depuis la mise en service. Seuls quelques petits bugs informatiques, d'ailleurs immédiatement résolus, sont parfois survenus. Les charges induites sont, elles, largement couvertes par les contributions perçues auprès des annonceurs.

En résumé, avec ces premiers panneaux lumineux auxquels s'étaient ajoutés, une année après, une refonte complète du site internet communal, puis l'édition trimestrielle du journal "Ecublens Infos" l'année passée, la Ville d'Ecublens s'est dotée de moyens modernes et efficaces pour une bonne transmission des informations à ses concitoyens.

### 3. PROPOSITION D'ACQUISITION

Soucieuse de couvrir au mieux tous les axes principaux de notre Commune, la Municipalité souhaite augmenter l'offre existante avec deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires.

Les deux emplacements choisis se trouvent, pour le premier, à la rte de la Pierre (angle nord-ouest de la parcelle de Clair-Soleil) et, pour le deuxième, à la rte de Vallaire à proximité de l'arrêt de bus de Renges. Outre la problématique du terrain, le choix des emplacements précis a aussi été dicté par des contraintes résultant de la LCR (loi sur la circulation routière).

Les directives étant toujours adaptées, elles ne subiront aucune modification. Seuls les tarifs pourraient éventuellement être revus, si ceux-ci ne couvraient plus les charges induites, ce qui ne devrait pas être le cas au vu des recettes actuelles.

### 4. ASPECT FINANCIER

2 panneaux digitaux lumineux	Fr.	44'000.--	
2 supports pour panneaux	Fr.	10'000.--	
Fournitures pour alimentations électriques	Fr.	8'000.--	
Raccordements électriques	Fr.	8'000.--	
Génie civil	Fr.	8'000.--	
Divers et imprévus	Fr.	<u>4'500.--</u>	
Montant total hors taxes	Fr.	82'500.--	
	+ TVA (7,6%)	Fr.	<u>6'500.--</u>
Montant total TTC	Fr.	89'000.--	
			=====

### 5. FINANCEMENT

Le montant de Fr. 89'000.-- sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il figure au plan des investissements 2009-2013. Les nouvelles charges de fonctionnement induites (électricité + communications) sont estimées à Fr. 1'000.-- par année.

L'amortissement interviendra, dès la fin des acquisitions, en une fois. Il sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11).

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 18/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'accepter l'acquisition de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires
2. D'accorder à la Municipalité le crédit de **Fr. 89'000.--** (huitante-neuf mille francs) nécessaire pour cette acquisition.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 153 "Animation culturelle et récréative" et la nature n° 5060 "Achats d'équipements", plus précisément dans le compte n°153.5060.304 "Acquisition de deux panneaux lumineux supplémentaires".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n°9282.11.

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2009.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic            Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin            Ph. Poget

**Annexes:**    - plan de situation  
                  - deux montages photographiques

Délégués municipaux à convoquer: – Monsieur Ch. Rothen, section des affaires culturelles  
  – Monsieur P. Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 31 août 2009  
CR/sn